

Alerte audit et certification

NORMES CANADIENNES D'AUDIT

AVRIL 2019

Exposé-sondage sur la communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur – Date limite de réception des commentaires : le 15 mai 2019

Le présent bulletin *Alerte audit et certification* vise à faire connaître l'exposé-sondage publié en janvier 2019 par le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) en vue de la révision de la NCA 700, *Opinion et rapport sur des états financiers*, relativement à la communication des questions clés de l'audit (QCA) dans le rapport de l'auditeur.

Pourquoi lire cet exposé-sondage?

Dans cet exposé-sondage, le CNAC se propose d'élargir les exigences de communication par l'auditeur des questions clés de l'audit d'un jeu complet d'états financiers à usage général afin qu'elles s'appliquent pour :

- toutes les entités cotées à la Bourse de croissance TSX (TSXV), à la NEO Bourse Aequitas (NEO) et à la Bourse des valeurs canadiennes (CSE);
- toutes les entités tenues de se conformer au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Cet exposé-sondage est l'occasion pour toutes les parties prenantes (organismes de réglementation, bourses, préparateurs, administrateurs, auditeurs et utilisateurs de rapports d'auditeurs) d'influencer la révision de la NCA 700 en faisant parvenir leurs commentaires au CNAC ou en participant aux consultations. Le CNAC examine attentivement tous les commentaires reçus et tient compte des avis recueillis au cours des consultations avant d'apporter quelque changement que ce soit au moment de la mise au point définitive de la norme.

Quelle est la date limite de réception des commentaires?

Les commentaires sur les modifications que le CNAC se propose d'apporter à la NCA 700 doivent lui parvenir au plus tard le **15 mai 2019**.

Que contient l'exposé-sondage et où peut-on le consulter?

L'exposé-sondage contient :

- un survol des normes sur le rapport de l'auditeur publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB) et le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB);
- les révisions proposées afin d'élargir les exigences de communication des QCA, de sorte qu'elles s'appliquent également aux entités cotées à une bourse autre que la Bourse de Toronto (TSX) et aux entités tenues de se conformer au *Règlement 81-106*;
- les principales questions d'intérêt public se rapportant à l'élargissement des exigences de communication des QCA;
- les éléments d'appréciation et conclusions du CNAC dans la prise en compte des questions d'intérêt public;
- la date d'entrée en vigueur proposée.

L'exposé-sondage se trouve [ici](#).

Quelles sont les modifications proposées relativement à la communication des questions clés de l'audit au Canada?

Il est proposé dans l'exposé-sondage d'élargir les exigences de communication des QCA, de sorte qu'elles s'appliquent également aux entités cotées à une bourse autre que la TSX et aux entités tenues de se conformer au *Règlement 81-106*.

Modifications apportées aux normes sur le rapport de l'auditeur en décembre 2018

Le CNAC a approuvé en octobre 2018 l'apport de modifications aux NCA pour exiger la communication des QCA pour les audits d'états financiers des entités cotées à la TSX, autres que celles tenues de se conformer au *Règlement 81-106*, des périodes closes à compter du 15 décembre 2020. Le *Manuel de CPA Canada – Certification* a été mis à jour à cet égard en décembre 2018.

Révisions proposées des normes sur le rapport de l'auditeur

Pour éviter des retards inutiles, favoriser l'uniformité des rapports d'audit et limiter la confusion chez les utilisateurs, le CNAC se propose d'élargir les exigences relatives à la communication des QCA par l'auditeur pour les audits d'un jeu complet d'états financiers à usage général afin qu'elles s'appliquent pour :

- toutes les entités cotées aux bourses TSX, TSXV, NEO et CSE;
- toutes les entités tenues de se conformer au *Règlement 81-106*.

Le CNAC se propose également de procéder à la mise en œuvre de ces exigences par étapes, comme il est indiqué ci-dessous.

Type d'entité	En vigueur pour les audits d'états financiers des périodes closes à compter du
Selon les modifications apportées aux NCA en décembre 2018	
Entités cotées à la TSX, autres que celles tenues de se conformer au <i>Règlement 81-106</i> .	15 décembre 2020
Selon les propositions de l'exposé-sondage	
Entités tenues de se conformer au <i>Règlement 81-106</i> (fonds d'investissement cotés et non cotés).	15 décembre 2021
Entités cotées aux bourses autres que la TSX (NEO, CSE et TSXV).	

Autres ressources

1. Page du projet « [Rapport de l'auditeur - Communication des questions clés de l'audit et autres considérations](#) » sur le site NIFC Canada
2. Billet « [Communication des questions clés de l'audit : Élargissement proposé](#) », sur le blogue Audit et certification

Commentaires

Nous vous prions de faire parvenir vos commentaires sur le présent bulletin *Alerte audit et certification*, ou vos suggestions pour les prochains bulletins, à :

Michael Wynen, CPA, CA
Directeur de projets, Audit et certification
Recherche, orientation et soutien
Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : mwynen@cpacanada.ca

MISE EN GARDE

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication. Le bulletin *Alerte audit et certification* n'est pas publié sous l'autorité du Conseil des normes d'audit et de certification.

© 2019 Comptables professionnels agréés du Canada